



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 juillet 2024 s'est réuni le 15 juillet 2024 à 19h30 sous la présidence de Madame Del Rio, la 1^{ère} adjointe au Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames CORMARY, DEL RIO, DIVAY
Messieurs GROSPIRON, MORIN, GUERDA

ABSENTS EXCUSÉS : Madame CARTON pouvoir à Madame DIVAY,
S BOUTOILLE, A BLANC, C JAUNET, T MARVILLE

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame DEL RIO est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

3/ PRÉEMPTION DES PARCELLES « LE VAL » :

La commune a reçu une demande d'intention d'aliéner (DIA) pour les parcelles « Le Val » numérotées : A7, A8, A9, A10, A11, A12, A13, A14, A15, A16, A17 et A718 appartenant à Monsieur et Madame MAËS. Ces parcelles sont classées en Natura 2000, en Espace Naturel Sensible (ENS), en zone de préemption de parcelles naturelles sensibles, en site inscrit « Vallée de la Nonette » et en site classé « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles ». Afin de préserver ces milieux naturels ainsi qu'éviter la cabanisation, Madame le Maire a fait valoir le droit de préemption de la commune. Les Domaines ont évalué les prix de ces parcelles et les propriétaires en ont été informés de l'offre de la commune. Madame Maës a contacté la commune pour l'informer qu'ils acceptaient la préemption de ces parcelles par la commune pour un montant de 37 400 €.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette acquisition.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CD60 POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES « LE VAL » :

Madame DEL RIO informe le conseil que les parcelles « Le Val » numérotées : A7, A8, A9, A10, A11, A12, A13, A14, A15, A16, A17 et A718 sont classées Espace Naturelles Sensibles par le département de l'Oise. De fait, la commune peut bénéficier d'une subvention de 80% pour leur acquisition.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CD60.

5/ RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATAIRE DE L'ADTO-SAO

Monsieur Gropsiron présente le rapport annuel de délégataire de l'ADTO-SAO. Il précise toutefois que la commune n'a pas fait appel à l'ADTO-SAO cette année.

A l'unanimité, le conseil prend acte du rapport annuel de l'ADTO-SAO.

6/ RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE DE MONSIEUR GRESSIER ÉRIC

Madame Del Rio indique qu'il convient de renouveler le bail de chasse de Monsieur Éric Gressier. Elle propose de passer à cet effet, un bail amiable pour une durée d'un an renouvelable chaque année. Elle présente au conseil un projet de bail ainsi que la désignation des parcelles concernées.

La commune ne demande pas de loyer à Monsieur Éric Gressier mais celui-ci doit en contrepartie assurer l'entretien de ces parcelles.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le renouvellement du bail de chasse.

Questions diverses :

Madame Del Rio lève la séance à 20h30

Françoise DEL RIO
Adjointe au maire

